



Déclaration liminaire au CNEA du 30 novembre 2021

Madame La directrice générale,
Monsieur le directeur général adjoint,
Mesdames et messieurs les membres du CNEA,

Le Sniec-CFTC effectue aujourd'hui une déclaration liminaire de mécontentement, ce qui n'est pas dans ses habitudes mais dans le dialogue social, pour avancer de façon constructive, c'est aussi dire quand cela ne va pas.

Tout d'abord, nous souhaitons exprimer notre stupeur d'avoir appris hier soir que l'intitulé du BAC SAPAT avait été présenté dans une instance du MEN. Pourtant, à l'issue du dernier GT sur la rénovation de ce bac, il avait bien été stipulé par Mesdames Croyère et Giordano que les 2 ou 3 intitulés qui avaient le plus retenu l'attention seraient à nouveau débattus. Nous avons eu très peu de délai pour consulter les équipes. Compte tenu des positionnements hétérogènes des participants, le but était de pouvoir consulter de façon plus massive et choisir l'intitulé qui serait le plus attractif pour les jeunes. Alors que les OS ont beaucoup travaillé sur l'ensemble des bacs rénovés, imposer l'intitulé avant l'aboutissement du travail en cours est incompréhensible. Cela questionne la question du sens de notre implication, question du sens qui pourtant est chère à l'esprit de la rénovation du bac professionnel.

Ensuite, le Sniec-CFTC veut profiter du CNEA pour itérer un message d'alerte aux sujets des enseignants des établissements agricoles privés. Tous les jours, nous recevons des interpellations, excédées, d'agents contractuels de droit public. Nous savons que le SRH est en sous-effectif et fait de son mieux mais après plusieurs mois, voire année de situation qui stagne, les enseignants ne peuvent plus recevoir cette explication.

Cette situation est devenue explosive du fait de la longue liste de dysfonctionnements, récurrents qui peuvent demeurer sans réponse de la part du SRH :

- Le délai colossal pour obtenir les résultats des RDV de carrière 2020 et 2021
- Le délai pour recevoir un salaire et un contrat lors de l'embauche par rapport aux collègues recrutés au MAA public
- Les erreurs ou oublis de reprise des services antérieurs des nouveaux recrutés
- Les erreurs ou le défaut d'information sur les reclassements dans la nouvelle grille des catégories 3
- L'absence de réponse sur l'application injustifiée d'un jour de carence pour cause de COVID
- Les délais ou oublis d'attribution du SFT

Pour les problèmes les plus récents, nous pouvons citer :

- L'absence de réponse sur la procédure à suivre pour renoncer à une promotion LAE si elle est plus défavorable à un agent
- Le non reclassement de certains agents suite à la promotion par LAE de l'année 2021
- L'absence de versement en octobre de la prime équipement informatique dans des établissements
- Les erreurs de reclassement dans la nouvelle grille

Le dernier dysfonctionnement relevé est celui des lauréats des concours internes 2021, **agents de catégorie 3**, reclassé en classe normale (catégorie 2 ou 4).

Leur reclassement n'a pas été calculé en additionnant leur ancienneté **complète** accumulée dans la catégorie 3. Seule l'ancienneté **dans la nouvelle grille de catégorie 3 a été prise en compte. Ceci est inacceptable ! Tout le parcours des enseignants de catégorie 3 recrutés avant le 1^{er} janvier 2021 doit être intégré au calcul.**

Les enseignants des établissements agricoles privés ont la sensation d'être délaissés par le ministère et de manquer de considération. A titre d'exemple, le Ministre, M. de Normandie, le 30 août 2021 est venu en CTM pour s'adresser aux OS du public. Pourquoi n'a-t-il pas choisi ce jour-là de venir le faire au CNEA, où nous siégeons tous ?

Il est urgent que les situations erronées ou non traitées se règlent. Ces situations ne sont plus tenables.

Nous attendons une réaction et une communication rapide de la DGER et du SRH. Les agents contractuels des établissements agricoles privés sont impliqués dans leur métier et méritent que leurs droits soient respectés.

Pour le Snec-CFTC
Estelle Claverie
Déléguée nationale
Membre du CNEA
Elue au CCM

